

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 24 novembre 2011
(hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Catherine Allard, Suzanne Bissot, Anne-Cécile Colin, Oscar Dalem, Angèle Distrée, Michel Flamaxhe, Lucy Hausman, Marie-Noëlle Minguet, Raymond Momin, Serge Nuyts, Jean-Marie Peters, Steven Van Erps.
Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Monsieur Benoît Houbeau, Auteur de programme (GREOA)
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA),

Excusés : Mesdames et Messieurs Michel Hamtiaux, Consuelo Montejo, Rémi Nuyts et Françoise Rahier (DGO3).

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2011

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Présentation des éventuelles modifications du PCDR effectuées suite à la consultation

L'agent de développement informe les membres de la CLDR des remarques qui sont parvenues au GREOA suite à la consultation du PCDR par les membres :

- Ajouter deux hébergements à Fairon dans la carte « tourisme » : la modification sera effectuée.
- Ajouter l'hôtel du Commerce dans la rubrique « offre d'hébergement » de l'étude socio-économique : la modification ne sera pas effectuée car cet hôtel n'existe plus.

L'agent de développement présente également les modifications apportées par l'auteur de programme et les agents de développement suite à la relecture du document. En plus de

quelques corrections de fautes d'orthographe, les changements apportés dans le document sont les suivants :

- Partie II : un résumé de la réunion de ce jour sera intégré.
- Partie IV – fiches relatives à Comblain-la-Tour : la vue globale du village va être modifiée car il y avait une erreur dans les noms de rue
- Partie IV – fiche 1.2 : lors de la vérification du budget, les agents de développement ont remarqué qu'une ligne n'avait pas été comptabilisée dans l'aménagement des abords (4.000 €). Le budget total HTVA a donc été recalculé.

Un membre de la CLDR indique qu'il n'existe pas un comité de jeunes dans chacun des villages comme indiqué dans le document. En effet, à Hamoir, il n'y a pas de comité de jeunes mais bien le patro.

Monsieur Lecerf informe les membres de la CLDR que l'étude concernant l'aménagement d'un plan d'eau avec hébergements à proximité du hall omnisports est terminée. Il propose donc de déplacer cette fiche projet du lot 2 (2.6) en lot 1 (1.15). L'auteur de programme et les agents de développement recevront la dernière version de l'étude début décembre. Ils intégreront une esquisse et le budget dès qu'ils recevront l'information.

3. Approbation du PCDR

Les membres de la CLDR approuvent le document PCDR.

Ils valident également le choix de la fiche 1.2 « Aménagement d'une Maison des associations dans le parc de l'Administration communale » pour la demande de première convention.

L'agent de développement informe les membres de la suite du processus. Le dossier va être soumis à l'approbation par le Conseil communal le 15 décembre 2011 et puis envoyé à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire. Monsieur Lecerf, l'auteur de programme (GREOA) et les agents de développement (GREOA) devront défendre le document en CRAT. Après défense du dossier en CRAT, le Gouvernement wallon se prononcera sur l'approbation du PCDR.

Fin de la séance à 20h40. Le Bourgmestre invite les membres de la CLDR à prendre le verre de l'amitié.